

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 005-869/08/BC

■ Déclassement du domaine public routier communautaire d'une partie désaffectée du boulevard Notre Dame de Santa Cruz en vue de sa cession à l'aménageur de la ZAC des Hauts de Sainte Marthe à Marseille 14eme arrondissement.

DIVOIAG 08/1701/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 13 Décembre 2004 la création de la ZAC des Hauts de Sainte Marthe, important espace d'extension au nord de Marseille, d'une superficie de 150 ha.

Ce projet d'aménagement à caractère environnemental vise à créer un nouveau quartier à vocation résidentielle en préservant les qualités du site (patrimoine architectural et paysager)

La Ville de Marseille a désigné Marseille Aménagement comme concessionnaire de l'opération par délibération du 2 octobre 2006

Le programme prévoit la création de zones à vocation résidentielle, d'activités tertiaires et d'équipements publics. Il vise en outre à améliorer le réseau de circulation en organisant un nouveau réseau viaire qui se traduit par la création de voies nouvelles et la suppression de voies existantes.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille a sollicité Marseille Provence Métropole afin de procéder au déclassement d'une portion du boulevard Notre dame de Santa Cruz. Les réseaux existants sous la voie seront dévoyés sous les nouvelles voiries créées.

Le boulevard Notre dame de Santa Cruz, s'étirant sur 1330 mètres, prend son origine sur le chemin du Bassin et est circulée sur 1040 m. Son extrémité n'est pas aménagée sur 290 m de long et est désaffecté depuis de nombreuses années.

Ainsi, le projet de déclassement porte sur ces 290 mètres pour une contenance de 1314 m² environ, représentés sur le plan au 1/2000 annexé.
Il ne requiert par d'enquête publique.

En effet, conformément au Code de la Voirie Routière fixant les modalités des procédures relatives à l'ouverture, à l'élargissement et au déclassement des voies communales, et notamment son article R141.3 modifié par la Loi ordinaire du 20 juillet 2005, les voies dont il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte peuvent être déclassées sans enquête publique.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière ,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nouvelle trame circulaire définie dans la ZAC des Hauts de Sainte Marthe autour de cette portion du boulevard Notre Dame de Santa Cruz.
- La désaffectation de fait du tronçon considéré
- Qu'il n'est pas utile de lancer une enquête publique

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvé le déclassement du domaine public routier communautaire du tronçon du Boulevard Notre dame de Santa Cruz pour une superficie de 1314 m² environ en vue de la cession à Marseille Aménagement.

Pour Visa
La Vice-Présidente Déléguée
à la Voirie et aux grandes
infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation
Le Président Délégué à la commission
Voirie et Signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI